

Rechapage : pour en finir avec les idées reçues

dimanche, 16 juillet 2017

Compétitivité, sécurité, respect de l'environnement sont des enjeux majeurs pour les professionnels des transports. Le rechapage en fait partie. Pour combattre les idées reçues à son sujet, le SNCP et le SPP publient un guide pratique à son sujet.



Un pneu PL rechapé dans la manufacture Bandag de Banden De Condé, filiale de Bridgestone, en Belgique.

«Le rechapage prolonge la durée de vie des pneus, permet de réaliser des économies, offre une plus grande flexibilité d'usage et préserve l'environnement», expliquent d'emblée le Syndicat National du Caoutchouc et des Polymères (SNCP) et le Syndicat des Professionnels du Pneu (SPP). Pour étayer leurs dire, ces organismes publient un guide didactique sur le sujet. Intitulé «Vrai ou faux ? pour en finir avec les idées reçues sur le rechapage», il tente de répondre en toute simplicité et transparence à des questions telles que :

- Mes pneus sont-ils tous rechapables ?
- Les différents procédés de rechapage ont-ils les mêmes avantages ?
- Les pneus rechapés présentent-ils les mêmes performances que les pneus neufs ?
- Quelles économies vais-je réaliser avec des pneus rechapés ?
- Puis-je monter mes pneus rechapés comme des neufs ?
- L'usage des pneus peut-il évoluer au moment du rechapage ?

Et ces questions ont besoins de réponses immédiates car 2017 enregistre une augmentation des ventes de

pneus rechapés. En effet, après plusieurs années difficiles, sur les 5 premiers mois de 2017 on enregistre une progression de 10% des ventes, ce qui devrait se traduire par un total supérieur à 700 000 enveloppes.

Préservation de l'environnement

Le SNCP et SPP rappellent que le rechapage consiste redéposer une nouvelle bande de roulement sur une carcasse prévue à l'origine à cet effet et ayant conservée tout son potentiel. Les ateliers réalisant cette opération sont bien entendu homologués pour cela. Pour le transporteur, cette opération représente une économie pouvant aller jusqu'à 40 % moins cher que le pneu neuf équivalent, un doublement de la durée de vie de la carcasse et même plus si l'analyse externe et interne l'autorise. Ainsi, si un pneu neuf de qualité a une durée de vie moyenne de 220 000 km, le rechapage permet d'atteindre les 440 000 km voire même les 660 000 km.

De fait, cette technologie économise les ressources naturelles et préserve l'environnement. Pour mémoire, le SNCP et les ministères de l'Environnement et de l'Économie ont signé début 2017 un «*Engagement pour la croissance verte relatif à la valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée de vie des pneumatiques poids lourds*». D'une durée de 3 ans, il vise à lever les freins bloquant l'économie circulaire du pneumatique poids lourds et cible sa promotion auprès des professionnels du transport routier de marchandises et de voyageurs.